



DOCUMENT A RENDRE OBLIGATOIREMENT (si utilisation du service)
ACCUEIL MUNICIPAL PERISCOLAIRE - Année 2025 / 2026

MERCI de retourner ce document à l'enseignant de votre enfant

Avant le vendredi 4 juillet 2025

Si retard (après le 4 juillet 2025), les dossiers sont à déposer en mairie.

Attention : ils seront traités uniquement par le périscolaire au retour des congés de l'agent en charge des dossiers.
La mairie ne traite aucune inscription.

Fiche de renseignement et d'inscription
Accueil périscolaire 2025-2026 - Saint Paul-en-Jarez

Votre enfant :

NOM :
Prénom :
Né (e) le :/...../..... A :
Classe : Ecole :

Responsable légal :

Responsable 1 et/ou Responsable 2 ☐ Tuteur ☐ Parent isolé ☐ Garde alternée ☐
NOM :
Prénom : Date et lieu de naissance :
Adresse :
Tél : Portable :
E-mail :@.....

Renseignements administratifs :

Responsable 1 : Profession :
Employeur :

Responsable 2 : Profession :
Employeur :

En cas d'urgence, qui peut-on joindre ? Tél :
Tél :

Caisse d'allocations familiales de : ou MSA de :

N° allocataire CAF : ou N°MSA : .../.../.../.../.../...

(L'accueil étant conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, ces numéros permettent à ces organismes de participer à son financement).

Quotient familial :

Cette information permet l'application d'une tarification, votée en Conseil Municipal, différenciée selon mes revenus des parents. A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Numéro de sécurité social dont l'enfant est rattaché :

Assurance responsabilité civile : Nom de l'assureur..... N° de contrat

La commune ne garantit pas la responsabilité individuelle accident qui reste à la charge des familles – elle assure sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur et il revient aux familles d'assurer la leur par rapport à leurs enfants.(copie à fournir)

Fiche sanitaire de liaison :

Ces informations, prévues par les textes réglementaires du ministère en charge de la jeunesse et des sports, sont couvertes par le secret professionnel.
Merci de fournir un justificatif (copie carnet de santé ou autres) pour les vaccinations obligatoires sauf contre-indication médicale reconnue :

Né avant 2018 :

Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)

Né à partir de 2018 :

Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) ,
Infections invasives à pneumocoque Méningocoque de sérogroupe
Rougeole, oreillons et rubéole. Coqueluche Hépatite B
Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
Si l'enfant n'est pas vacciné : contre-indication médicale à justifier.

*En vertu de l'article 27 de la Loi informatique et libertés, nous vous informons du caractère facultatif du présent imprimé. Il ne doit être complété et retourné que si vous souhaitez inscrire votre enfant au service périscolaire, et bénéficier ainsi des services proposés (accueil du matin, du soir, et temps de midi comprenant la restauration).
Les renseignements demandés (qui restent confidentiels) servent à la gestion des inscriptions et de la facturation du service. En vertu de la Loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès qui vous permet d'obtenir communication des informations vous concernant. Ce droit s'exerce auprès de la direction de l'accueil périscolaire municipal.*

Renseignements médicaux, allergies concernant l'enfant (en cas d'intolérance joindre un certificat médical précisant l'aliment en question). Merci de signaler toute évolution en cours d'année.

Renseignements complémentaires pouvant nous être utiles : (particularités alimentaires, bénéficiaire AEEH...)

Autorisation de sortie : (seulement à partir du CP)

Je soussigné(e), responsable de l'enfant :

1/l'autorise à quitter le service seul(e) : OUI ☐ NON ☐

2/en cas de réponse négative, seules les personnes majeures ci-dessous désignées peuvent prendre en charge mon enfant.

Père : OUI ☐ NON ☐

Mère : OUI ☐ NON ☐

Autre : nom : **prénom :**

Tel domicile : /.../.../.../.../.../ **Tel portable :** /.../.../.../.../.../

Adresse :

● Je soussigné(e), responsable de l'enfant, l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil périscolaire de Saint-Paul-en-Jarez.

● J'autorise ses responsables à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales urgentes nécessitées par l'état de santé de mon enfant. J'ai pris note que la CAF de la Loire met à la disposition du service un service internet lui permettant de consulter directement les éléments de mon dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de sa mission. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je suis informé que je peux m'opposer à la consultation de ces informations en contactant le service par écrit. Dans ce cas, il m'appartiendra de fournir à ce dernier les justificatifs nécessaires au traitement de mon dossier.

● J'autorise le personnel du service ou son mandataire à photographier ou filmer mon enfant pour un usage strictement non commercial (article de presse, site internet de la ville ou de l'école, revue municipale, etc...) : NON ☐

● Je déclare avoir pris connaissance et accepter en signant les clauses du règlement intérieur de l'accueil périscolaire de Saint-Paul-en-Jarez, et m'engage à régler dès réception la facture adressée par le Trésor Public.

Fait à **le**

Signature du responsable légal OBLIGATOIRE :

RESERVATION FAITE A L'AVANCE POUR LE RESTAURANT PERISCOLAIRE

En vous inscrivant à l'avance, vous bénéficiez **d'un tarif réduit**

Selon votre mode d'organisation familiale et notamment vos contraintes professionnelles vous pouvez choisir 3 rythmes d'inscription :

- A l'année (si vous savez à l'avance les jours où votre enfant mangera)
- Au mois (vous réservez selon vos besoins) selon cette fiche de réservation, disponible toute l'année au périscolaire et téléchargeable à partir du site officiel de la mairie.
- Tardif : 48h à l'avance (selon la disponibilité des places, réservation auprès du centre périscolaire 04.77.02.13.91 ou 06.40.11.26.62)

Bon à savoir : le règlement intérieur prévoit que l'on peut annuler une réservation 48 heures avant si l'enfant doit être absent. D'autre part, **si un enfant est absent le jour même pour raison de santé (certificat médical à fournir), l'accueil de midi (repas + animation) ne sera pas facturé.**

INSCRIPTION A L'ANNEE au périscolaire MATIN/SOIR et RESTAURANT scolaire

Merci de cocher les cases où vous souhaitez que votre enfant soit inscrit régulièrement :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin 7h30/8h30 ☐	Matin 7h30/8h30 ☐	Matin 7h30/8h30 ☐	Matin 7h30/8h30 ☐
MIDI Restaurant Scolaire ☐	MIDI Restaurant Scolaire ☐	MIDI Restaurant Scolaire ☐	MIDI Restaurant Scolaire ☐
Soir 16h30 /18h30 ☐	Soir 16h30 /18h30 ☐	Soir 16h30 /18h30 ☐	Soir 16h30 /18h30 ☐

INSCRIPTION AU MOIS

Mois de : **SEPTEMBRE 2025** uniquement

Merci de cocher les jours du mois où l'enfant mangera et les jours où vous souhaitez l'inscrire au périscolaire du soir.

Dates		MATIN	MIDI	De 16H30 à 18h30 au plus tard	Dates		MATIN	MIDI	De 16H30 à 18h30 au plus tard
Lundi	1				Mardi	16			
Mardi	2				Mercredi	17			
Mercredi	3				Jeudi	18			
Jeudi	4				Vendredi	19			
Vendredi	5				Lundi	20			
Lundi	6				Mardi	23			
Mardi	9				Mercredi	24			
Mercredi	10				Jeudi	25			
Jeudi	11				Vendredi	26			
Vendredi	12				Lundi	27			
Lundi	13				Mardi	30			

Date et signature :

INSCRIPTION A L'ANNEE au TRANSPORT SCOLAIRE

2 cas possibles :

- 1- Si votre enfant est scolarisé à l'école maternelle Les Pins il bénéficie alors du transport scolaire gratuit pour se rendre ou revenir du périscolaire.
- 2- Si votre enfant est scolarisé à l'école élémentaire des Prés Verts ou à l'école privée Jeanne d'Arc **et** que l'arrêt de car se situe à plus de 2kms ou plus de son école. (ligne 265 ou ligne 266)

Vous devez dans ces 2 cas transmettre votre dossier d'inscription à St Etienne Métropole

Pour rappel : Le transport en car est géré par St Etienne Métropole : 04.77.32.90.38

Email : transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr Site internet : www.saint-etienne-metropole.fr

Merci de cocher les cases où vous souhaitez que votre enfant soit inscrit **pour l'année 2025/2026**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin ☐	Matin ☐		Matin ☐	Matin ☐
MIDI 11h30 ☐ 13h30 ☐	MIDI 11h30 ☐ 13h30 ☐		MIDI 11h30 ☐ 13h30 ☐	MIDI 11h30 ☐ 13h30 ☐
Soir 16h30 ☐	Soir 16h30 ☐		Soir 16h30 ☐	Soir 16h30 ☐

Points d'arrêt : votre choix est définitif pour l'année scolaire,

Ligne 45 :

Matin	Midi	Soir
HLM Bachasse ☐	HLM Bachasse ☐	HLM Bachasse ☐
Maternelle les Pins ☐	Maternelle les Pins ☐	Maternelle les Pins ☐
HLM les Pins ☐	HLM les Pins ☐	HLM les Pins ☐
La Vigie ☐	La Vigie ☐	La Vigie ☐
La croix de bois ☐	La croix de bois ☐	La croix de bois ☐

Ligne 46 :

Matin	Soir
La Barollière (arrêt STAS) ☐	La Barollière (arrêt STAS) ☐
Bayolle le Haut ☐	Bayolle le Haut ☐
La Revolanche ☐	La Revolanche ☐
La Rossarie ☐	La Rossarie ☐
Caramentran ☐	Caramentran ☐
Les Artanches ☐	Les Artanches ☐
Lachal ☐	Lachal ☐



ATTENTION : il est important que vous avertissiez par écrit le Périscolaire en cas d'annulation exceptionnelle d'utilisation du transport de midi ou du soir (16h30).

DATE ET SIGNATURE :

(Obligatoire pour valider les réservations)